

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AOUT 2023

Nombre de membres en exercice : 13
Présents et représentés : 10

L'an deux mil vingt-trois le 1^{er} août à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 27/07/2023, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Stéphanie BOURNHONNET, Céline TARDY et Raffaele SIBIO, conseillers.

Procurations : Vincent RONAT à Anne EYCHENNE, Florian CHAYS à Céline TARDY.

Absents : Cécile DUPARC, Jonathan DUPARC et Phil FURHMANN.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

1. CDG 74 – Convention d'adhésion au service de médecine de prévention :

M. le Maire explique que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif et reconduire la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive.

2. PLH – Plan Intercommunal d'attributions des logements sociaux :

M. le Maire explique que les intercommunalités, tenues de se doter d'un Programme local de l'habitat, comme la Communauté de Communes du Genevois, ont l'obligation d'établir, en matière de logements sociaux :

- un Document cadre des orientations définissant les orientations stratégiques en matière d'attribution de logements locatifs sociaux.
- une Convention intercommunale d'attributions permettant de traduire de manière opérationnelle les orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux. Elle définit les engagements quantifiés et territorialisés de mixité à prendre en compte dans les attributions de logements sociaux.

Ces documents ont été regroupés au sein du Plan intercommunal d'Attributions lequel est valable 6 ans. Ils ont été conçus de manière partagée, lors d'ateliers ayant eu lieu de septembre à décembre 2022, réunissant les élus de la Communauté de Communes du Genevois, les élus des communes, les services de l'Etat, les réservataires, les associations concernées et les organismes de logement social.

Pour la Communauté de Communes du Genevois, le projet de document prévoit :

- les orientations intercommunales d'attribution : favoriser la mixité sociale, le droit au logement, l'accès au parc social et aux travailleurs pauvres, fluidifier les parcours résidentiels des locataires du parc social

- les engagements territorialisés et quantifiés : attribuer minimum 25 % des logements hors quartier politique de la ville et hors secteurs très fragiles aux ménages dont les ressources relèvent du premier quartile, 70% minimum des logements aux ménages des quartiles 2, 3 et 4 dans le quartier politique de la ville et dans les secteurs très fragiles, 25 % des logements par réservataire au profit des ménages prioritaires, accompagner les sorties d'hébergement et lutter contre le sans-abrisme, favoriser les parcours résidentiels des ménages du parc social

L'assemblée, à l'unanimité, décide de valider le Plan Intercommunal d'Attributions regroupant le Document cadre d'orientations et la Convention intercommunale d'attributions.

3. Conventions bilatérales de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux avec divers bailleurs sociaux :

M. le Maire explique que la loi ELAN du 23 novembre 2018 vient généraliser le passage à une gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux. Cette réforme a pour objet de permettre une plus grande souplesse dans l'orientation des logements entre les réservataires, garantissant ainsi une meilleure articulation entre les priorités d'attributions locales et nationales et les objectifs d'équilibre territorial de l'occupation du parc social.

En outre, la gestion en flux doit permettre d'optimiser l'adéquation entre l'offre et les besoins, dans le respect des priorités de chaque réservataire. A ce titre, cette gestion devrait notamment permettre un meilleur traitement des mutations et un meilleur accompagnement des parcours résidentiels.

Localement, une charte départementale a été rédigée par l'Etat, les bailleurs sociaux et les principaux réservataires intervenant dans le processus d'attribution, pour fixer des grands principes de mise en œuvre et de suivi de la gestion en flux. Elle a également pour but d'instaurer de la transparence et de favoriser la coordination entre réservataires.

Conformément au décret n° 2020-145 du 20 février 2020, la Commune de Jonzier-Epagny doit signer une convention fixant les modalités pratiques de gestion en flux des réservations avec chaque bailleur détenant du patrimoine sur son territoire. Pour la Commune de Jonzier-Epagny une convention doit être signée avec différents bailleurs sociaux : Haute-Savoie Habitat, Halpades, Sa Mont-Blanc, CDC-Habitat, Semcoda.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide, d'approuver la charte départementale telle que proposée et les conventions bilatérales de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux avec les bailleurs précités.

4. DIVERS

4.1 : Antenne TDF :

Dans le cadre de la demande d'installation d'une antenne relais sur le Mont de Vigny par la société TDF, M. le Maire propose de signer un accord de principe pour ce projet sur la parcelle cadastrée B 97. En effet, M. le Maire rappelle que la première proposition a été refusée par le conseil municipal pour des raisons paysagères. Cependant, il explique que l'Etat a missionné les opérateurs pour renforcer la couverture des réseaux. Un refus de la commune pourrait donc être attaqué par les services de l'Etat.

C'est pourquoi la parcelle B 97, communale, qui se situe derrière une haie, serait en partie cachée et pourrait s'intégrer au paysage. Mme BOURNHONNET demande si un habillage « façon arbre » pourrait être demandé. Cette requête sera transmise à l'entreprise TDF qui a

précisé déjà pouvoir la peindre. Mme BOURNHONNET reste néanmoins dubitative sur ce projet.

Le conseil municipal, à la majorité, 9 voix pour et une abstention (Mme BOURNHONNET), émet un accord de principe à l'installation d'une antenne – relais sur la parcelle communale B 97.

4.2 Intercommunalité :

Petite enfance : la Communauté de Communes du Genevois (CCG) est confrontée à une pénurie de personnel au sein de ses structures entraînant la fermeture d'une crèche sur Saint-Julien-en-Genevois.

4.3 Urbanisme :

Acquisition foncière :

Terrain propriété DUFAYS : Ce projet d'acquisition du terrain situé en face de l'école suit son cours en collaboration avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) qui propose un portage sur 25 ans. M. le Maire précise que la commune pourrait également acquérir la parcelle voisine portant la surface totale à 6 400 m². Ce tènement serait une réelle opportunité pour la construction d'un éventuel groupe scolaire. L'assemblée, à l'unanimité, approuve le portage de cette acquisition sur 25 ans par l'EPF.

PLU – Enquête publique – modification n°1 :

M. le Maire explique que le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Jonzier-Epagny sera soumis à une enquête publique, pour une durée de 35 jours soit du 04/09/2023 au 06/10/2023. Le dossier est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Jonzier-Epagny les :

- Mercredi 6 septembre de 10h30 à 12h30
- Lundi 18 septembre de 14h à 16h
- Vendredi 6 octobre 15h à 17h

4.4 Urbanisme – étude des dossiers :

Certificats d'urbanisme :

NOTA FRONTIERE : pour propriété MERMET Louis - Route du Champ à la Moine – parcelles B 568 et 1580 – avis favorable.

FERRARI-CRISTOFINI Vanina : Vente propriété GALLAY – 99 Route de la Grotte – parcelle B 1107 – avis favorable.

Déclarations préalables :

KHEDARI Leila : réalisation de murets et murs de soutènement – Chemin du Verger – A 1038 – avis favorable.

4.5 Travaux :

Terrain multi-sports :

Le terrain sera prêt à la fin du mois d'août et des aménagements sont prévus dans cet espace avec la pose :

- d'un barbecue (1 200 € HT),
- de tables de pique-nique (2 000 € HT)
- de tables de ping-pong (2 000 € HT)

Le FC Vuache a donné son accord pour l'installation du barbecue sur le site mais restera tout de même vigilant quant à sa présence et à son utilisation.

L'inauguration du terrain est prévue le vendredi 1^{er} septembre à 19h.

4.6 Social - communication :

- Sunset Festival : il se déroulera le 26/08 à partir de 17h sur le Mont.
- Autom'ne rétro : il aura lieu le 3/09, le départ se fera depuis la place de la mairie, le repas sera pris à Thusy avec le marché des producteurs.
- Octobre Rose : 1^{er} octobre marche / VTT et 14 octobre : concert rock
- Prochain conseil municipal 6 septembre 2023.

4.7 Scolaire :

Poste adjoint technique : La candidature de Mme Narin YITH a été retenue pour le poste d'ATSEM proposé en CDD du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

4.8 Environnement :

Dépôt sauvage : Un rendez-vous est fixé le 2 août avec l'OFB.

Renouée du Japon : Présente sur le site de la décharge (stade de foot) elle est régulièrement arrachée par M. Rémi LAFOND.

16/09 : Journée du nettoyage de la Planète.

22/09 : Extinction de l'éclairage public dans le cadre de « la Nuit est Belle ».

4.9 Sécurité :

Mme BOURNHONNET demande s'il serait possible de matérialiser le carrefour de Vigny car les automobilistes respectent de moins en moins les priorités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire
M. MERMIN**



**Le secrétaire de séance
Philippe SAUTIER**